CONSEIL FEDERAL D'APPEL

7 AVRIL 2022

Suite aux agissements de Madame X lors d'un cours de voile, la FFVoile a décidé d'engager une procédure disciplinaire à son encontre.

Le Conseil Fédéral d'Appel, réuni le 7 Avril 2022, a décidé que Madame X sera sanctionnée :

- D'une interdiction de 2 ans de prise de licence avec sursis ;
- D'une interdiction de 2 ans d'exercice de fonction d'encadrement de la voile avec sursis.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE
GROUPE MDS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr